



LE CRIDE LISLE

ORGANE QUOTIDIEN POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET PROGRESSISTE

Equipe de rédaction : Donovan ALAVIN, Sébastien CLOTAGATIDE, Jonathan HARIN'AINA, Taryck CIDERE

N° V

Lundi 10 Décembre 1945

UN LYCÉEN TENTE DE CÉLÉBRER L'ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LA RÉUNION

Selon le Proviseur, un sérieux acte d'indiscipline a été commis ce 28 novembre 1945 au Lycée Leconte de Lisle. Un acte qui a mérité une enquête de la gendarmerie et un conseil de discipline.

De quoi s'agit-il au juste ? Un élève de Première moderne, un jeune créole dénommé Marc Virapin, a voulu honorer le troisième anniversaire de la libération de La Réunion par les forces françaises libres. Voilà le fait si alarmant qui a tant inquiété le Proviseur et les autorités.

Nous savons que le Gouverneur ne souhaitait pas que l'on organise de festivités pour ce 28 novembre 1945. Pourtant partout ailleurs, en Métropole et dans l'Empire, la libération de la Patrie est célébrée avec faste et joie.

La Réunion n'est-elle pas

elle aussi gorgée de fierté au nom de la Libération ?

Le jeune Virapin, indigné, a voulu réagir à sa manière. Il a rédigé un tract invitant ses camarades à ne pas se rendre au Lycée le 28 novembre 1945. Ce tract a été imprimé en une centaine d'exemplaires, gratuitement, par un directeur de journal que nous connaissons bien. Puis il a été affiché et distribué clandestinement au sein du Lycée. Le tract, que nous reproduisons ci-après, s'est par la suite retrouvé à Juliette Dodu, dans les écoles et dans la rue.

*Dans quelques jours, nous serons le 28
Novembre 1945.*

*Il y aura alors exactement trois ans, La
Réunion se libérait du régime
de Vichy !*

◆◆◆

Célébrons cette date !

Honorons-la !

*Mes chers camarades ne nous présentons
point en classe ce jour là afin de nous
souvenir ensemble de cette date si
importante pour notre île !*

En définitive, peu d'absences ont été relevées le 28 novembre. On n'ose croire que les camarades de Virapin n'aient pas souhaité embrasser sa cause. Sans doute ont-ils eu peur des représailles du Proviseur, qui, effectivement, ont été bien sévères. Peut-être avaient-ils raison de s'en garder.

L'EXPULSION POUR UN ACTE PATRIOTE !

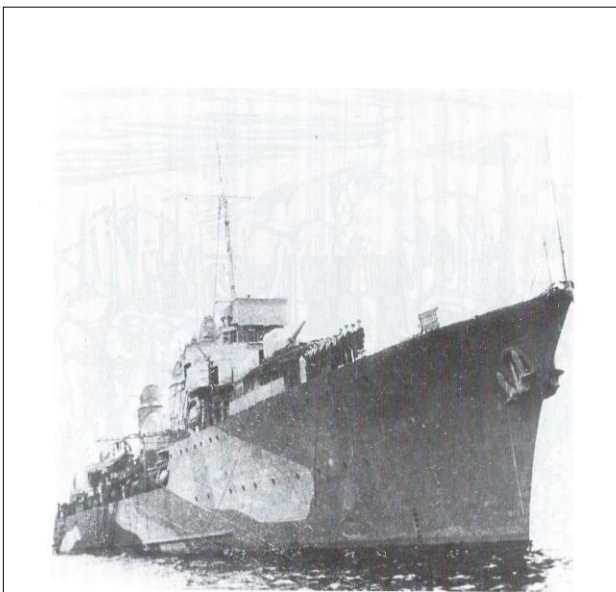
Après la publication des résultats de l'enquête demandée par le Proviseur à la suite de la découverte du tract, le Procureur de la République a informé le 6 décembre le chef de l'instruction publique qu'il n'engagerait pas de poursuites à l'encontre de Marc Virapin. Le Proviseur, visiblement fort peu satisfait de cette conclusion équivoque à une affaire à ses yeux de la plus haute importance, a rassemblé le conseil de discipline le 8 décembre.

Des sanctions ont été prises à l'encontre de Marc Virapin mais aussi de son frère, Paul,

qui, coup de théâtre révélé par l'enquête, est aussi mêlé à l'affaire. Le jeune Marc est exclu du Lycée jusqu'au 15 mars 1946 pour avoir rédigé, fait imprimer et fait répandre un tract invitant à ne pas se rendre au Lycée le 28 novembre. Paul Virapin, son frère, élève de Philosophie, est exclu jusqu'au 31 décembre 1945 pour avoir introduit et distribué à l'intérieur du Lycée les tracts de son frère.

Cette action, teintée de l'audace de la jeunesse, était certes un peu folle. Mais fallait-il pour autant punir si sévèrement ces deux garçons dont la seule volonté était de faire entendre leur voix face à une situation qu'ils estimaient – et en cela ils ne sont pas les seuls – injuste ?

SOUVENEZ-VOUS, UN 28 NOVEMBRE... !



Le Léopard



Revue sur le Léopard

Il y a trois ans, au Barachois, à l'aube du 28 novembre 1942, accoste le contre-torpilleur le *Léopard* et à son bord les Forces Françaises Libres. C'est le début de la bataille de la Réunion. Notre île, rappelons-le, est alors sous la gouvernance de Pierre Aubert et de son chef de cabinet Jean-Jacques Pillet, fervent défenseur du régime de Vichy. Ce débarquement permettra la libération de notre île du régime collaborationniste au soir du 28 novembre 1942.

Déjà, le 11 novembre 1941, la résistance avait émergé au souvenir des morts de la Grande Guerre. Une vingtaine de femmes avaient alors déposé des fleurs sur le mémorial de 1918 en l'honneur du jour du Souvenir. Elles avaient toutes reçu une amende. Faut-il rappeler encore que des cellules communistes, dirigées par Léon de Lepervanche, avaient elles aussi vues le jour clandestinement. D'autres actes de résistance, plus timides ou rapidement entravés, naissaient également à différents endroits de l'île. Mais cet esprit de la libération ne pouvait agir que dans l'ombre.

Jusqu'au matin du 28 novembre où le chef des FFL Baraquin et ses soixante hommes prenaient le contrôle de Saint-Denis. Les autorités avaient piteusement abandonné Saint-Denis, déclarée "ville ouverte", et s'étaient lâchement retranchés à Hellbourg pour organiser leur défense.

André Capagorry, le nouveau gouverneur désigné par le général De Gaulle, fut aussitôt acclamé par la population. Celle-ci, - images encore ô combien vivantes trois ans après ! -, accourait pour recevoir des drapeaux ornés de la croix de Lorraine qui battirent bientôt victorieusement aux fenêtres de toutes les maisons.

Encore restait-il à prendre le port de la Pointe des Galets,

endroit stratégique de la Colonie mais défendue par la batterie d'Emile Hugot. Après d'âpres combats, le débarquement s'opéra. Le Gouverneur Aubert se rendit signant en cela la libération définitive de La Réunion. Aubert, qui, dit-on, n'avait jamais vraiment soutenu la politique vichyste fut épargné, ainsi que ses collaborateurs. Seul Pillet fut démis de ses fonctions.

Ne seraient-ce pas encore ces vichystes qui nous ont empêché de célébrer, ce mois-ci, dignement cet anniversaire ? Ne s'agit-il pourtant pas là d'un des grands jours de l'histoire de La Réunion ? Le jour où nous, créoles de France, épris de liberté, avons dit "non" à la collaboration ? Le souvenir du débarquement du *Léopard* gênerait-il certains de nos compatriotes au point qu'il faille l'occulter ? C'est bien la question que nous nous posons. Et c'est bien ce qui a révolté *le Cri du peuple* et avec lui ce jeune créole, Marc Virapin, élève au Lycée Leconte de Lisle, qui a voulu rappeler aux esprits qu'il fut une heure où la liberté n'était pas de droit. Mais pour s'être dressé comme porte-parole des libérateurs, il a été sévèrement sanctionné.

Nous saurons tirer les leçons de cet événement.

